





Communiqué de presse

Loi biodiversité et néonicotinoïdes : L'UNAF et Agir pour l'environnement saluent l'interdiction mais dénoncent des délais trop tardifs

Au terme d'une procédure parlementaire particulièrement longue et riche en rebondissements, la loi pour la reconquête de la biodiversité a été adoptée en lecture définitive à l'Assemblée nationale le mercredi 20 juillet 2016. Grâce au courage et à la détermination de quelques parlementaires, le principe de l'interdiction des néonicotinoïdes en septembre 2018 a été entériné, mais il est regrettable que des dérogations soient possibles jusqu'en juillet 2020.

Pour l'Union Nationale de l'Apiculture Française et Agir pour l'Environnement, il s'agit d'une victoire incontestable tant les lobbies et certains membres du gouvernement ont œuvré contre cette interdiction. Néanmoins, au regard des certitudes scientifiques acquises quant aux effets sanitaires et écologiques de ces insecticides et du préjudice subi par les apiculteurs, nos associations ne peuvent que regretter la date tardive de 2018 et la possibilité de dérogations jusqu'en 2020.

Alors que près de 300 000 colonies d'abeilles disparaissent chaque année en France et que ces insecticides présentent une rémanence exceptionnelle pouvant se compter en années, ces délais accordés au lobby de l'agrochimie nuiront encore une fois à la biodiversité et à l'apiculture.

Pour Gilles Lanio, président de l'UNAF, « Cette décision est une première mondiale et elle vient récompenser 20 ans de combat des apiculteurs français contre ces insecticides. Mais c'est une victoire fragile et nous resterons extrêmement vigilants puisque l'agrochimie sera à l'œuvre pour limiter autant que possible les effets de cette interdiction ».

Pour Stephen Kerckhove, délégué général d'Agir Pour l'Environnement, « Sous couvert de « compromis », c'est une nouvelle fois la biodiversité qui va subir les affres de la procrastination politique. En matière d'environnement, force est de constater qu'il est toujours urgent d'attendre. »

Une campagne engagée conjointement par l'UNAF et Agir pour l'Environnement va inciter les maires à adopter d'ores et déjà des mesures municipales d'opposition aux insecticides néonicotinoïdes et ce à l'échelon local. Intitulée « Insecticides tueurs d'abeilles : Demain... "J'arrête" », cette campagne électronique invite les élus locaux à raccourcir les délais d'interdiction et ainsi protéger ici et maintenant la biodiversité.